Réf. Farde e-Assemblées : 2636828

N° OJ : 1

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/01/2025

Objet : Subside.- Asbl "Refuge Bruxelles".

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Considérant le subside de 20.000,00 EUR accordé à l'asbl "Midnimo" pour couvrir ses frais de fonctionnement ;

Considérant que l'asbl "Refuge Bruxelles" est en passe de reprendre toutes les activités de l'asbl "Midnimo" qui se rapportent à l'hébergement et l'accompagnement de jeunes LGBTQIA+ en Belgique et à l'international et que l'asbl "Midnimo" sera dissoute ou fusionnée avec l'asbl "Refuge Bruxelles".

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevin;

Arrête :

Article unique : Modifier la liste des transferts du budget 2024 accordés par le Conseil communal.- Il y a lieu de lire : attribuer un subside de 20.000,00 EUR à l'asbl "Refuge Bruxelles" (702.829.732) au lieu de l'asbl "Midnimo" (675.622.519) pour couvrir les frais de fonctionnement.

Annexes :